**BURKINA FASO**

******

*Unité – Progrès – Justice*

**DECLARATION LIMINAIRE DU BURKINA FASO A L’OCCASSION DE LA PRESENTATION DU RAPPORT NATIONAL AU TITRE DU QUATRIEME CYCLE DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**Prononcée par :**

*Maître Edasso Rodrigue BAYALA,*

Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

**Palais des Nations, 06 novembre 2023**

***Novembre 2023***

**Merci Excellence Monsieur l’Ambassadeur,**

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Représentants permanents,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des institutions nationales des droits de l’homme et des organisations de la société civile,**

**Distingués délégués,**

**Mesdames et Messieurs,**

L’exercice auquel mon pays est honoré de se soumettre et ce pour la quatrième fois, devant votre auguste assemblée, au titre de l’Examen périodique universel (EPU), lui donne l’occasion de réaffirmer sa foi au multilatéralisme et son attachement aux valeurs et principes portés par les droits humains comme socles de nos réponses collectives face à nos défis contemporains.

A ce titre, je voudrais, tout d’abord vous transmettre les salutations de Son Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l’Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE, ainsi que celles du Gouvernement et du peuple burkinabè, profondément attachés aux idéaux des droits humains dont l'EPU est l’un des mécanismes les plus aboutis.

Je voudrais ensuite, exprimer la gratitude de ma délégation aux membres du Groupe de travail, notamment à la troïka composée de l’Érythrée, de la République du Kazakhstan et de l’Ukraine, pour leur disponibilité à nous accompagner dans le cadre de cet exercice.

Je voudrais enfin, saluer les distingués représentants des gouvernements qui, de par leur présence, traduisent leur attachement à la promotion et à la protection des droits humains dans mon pays.

**Monsieur le Président,**

Convaincu que le respect, la protection et la réalisation des droits humains requièrent un engagement constant, le Burkina Faso a souscrit à l’EPU qui est, comme le qualifiait Zeid Ra’ad Al Hussein, ancien Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l’homme, « l’une des réussites les plus innovantes et remarquables du Conseil des droits de l’homme, avec un réel potentiel d’action transformatrice ».

Ce mécanisme, fondé sur l’évaluation des politiques et actions de réalisation des droits humains par les pairs, contribue à l’effectivité des droits humains dans mon pays. C’est pourquoi, des efforts sont consentis par le Gouvernement du Burkina Faso pour la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues.

**Monsieur le Président,**

Le rapport soumis à votre appréciation, rend compte de la situation des droits humains au Burkina Faso depuis le précédent examen. Ce rapport a été élaboré de manière inclusive et participative par le Comité multisectoriel de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l’EPU, regroupant des acteurs publics ainsi que des organisations de la société civile.

Il a ensuite été soumis, successivement à la validation des acteurs chargés de la promotion et de la protection des droits catégoriels et des membres de l’Assemblée Législative de Transition. Il a également été soumis à un atelier national de validation ayant réuni notamment des représentants de départements ministériels, d’institutions publiques, d’organisations de la société civile, des médias, de la Commission nationale des droits humains et des partenaires techniques et financiers.

Le rapport national a enfin été validé par le Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire avant son adoption en dernier ressort par le Conseil des ministres en sa séance du 03 août 2023.

Le rapport présente l’évolution du cadre normatif, institutionnel et des politiques publiques de promotion et de protection des droits humains, l’état de la mise en œuvre des recommandations acceptées à l’issue du troisième cycle de l’EPU, les contraintes, les défis, les priorités ainsi que les engagements du Burkina Faso en matière de droits humains.

**Monsieur le Président,**

Pour la mise en œuvre des 184 recommandations acceptées lors du troisième cycle, le Burkina Faso s’est doté d’un Plan d’Actions national couvrant la période 2019-2022 assorti d’un outil informatisé de suivi de la mise en œuvre dénommé « Mécanisme de Suivi des Recommandations et Engagements relatifs aux Droits Humains ».

La mise en œuvre de ce plan d’action, en collaboration avec toutes les parties prenantes, a permis à mon pays d’engranger de nombreux acquis.

Au titre des reformes législatives, entre 2018 et 2023, plus d’une vingtaine de textes législatifs ont été adoptés pour assurer une meilleure protection des droits catégoriels, garantir l’indépendance de la justice, renforcer la promotion et la protection des droits humains et réprimer leurs violations et atteintes. En outre, huit (08) instruments internationaux ont été ratifiés.

Sur le plan institutionnel, il convient de relever la création et le renforcement de plusieurs institutions et structures publiques contribuant à la promotion et à la protection des droits humains. Il s’agit notamment :

* de la création de la Brigade des Volontaires pour la Défense de la Patrie ;
* de la création de la Brigade spéciale d’investigations antiterroristes et de lutte contre la criminalité organisée ;
* de la création de la Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité ;
* du renforcement de la Commission de l’informatique et des libertés ;
* de l’opérationnalisation du Mécanisme national de prévention de la torture ;
* de l’opérationnalisation des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des actes de terrorisme et des infractions économiques et financières.

Sur le plan des politiques publiques, plus d’une vingtaine de politiques sectorielles ont été adoptées, dont la Politique sectorielle « Justice et Droits humains » 2018-2027 et le Plan d’Action pour la Stabilisation et le Développement (2023-2025). Leur mise en œuvre a permis d’améliorer la jouissance entre autres, des droits à la santé, à l’éducation, à l’accès à la justice, à l’eau potable et à l’assainissement, contribuant ainsi à l’atteintes des cibles des ODD 3, 4, 6 et 16. A titre illustratif, le ratio habitants/Médecin est passé de 12 000 en 2018 à 9 659 en 2021. Le taux brut de scolarisation au secondaire est passé de 17,6% en 2018 à 21,6% en 2022. Entre 2018 et 2022, 2 642 personnes dont 831 femmes ont bénéficié de l’accompagnement du Fonds d’assistance judiciaire. La proportion de justiciables satisfaits des services de la justice est passée de 52,1% en 2019 à 62,1% en 2023. La perception sur le niveau de respect des droits humains est passée de 59% à 61,6% sur la même période. Le taux national d’accès à l’eau potable est passé de 74% en 2018 à 76,2% en 2021.

**Monsieur le Président,**

La mise en œuvre des 184 recommandations acceptées par mon pays s’est déroulée dans un contexte particulièrement difficile marqué par la persistance de la crise sécuritaire et humanitaire ainsi que la pandémie de la Covid-19.

En effet, la crise sécuritaire et humanitaire que le Burkina Faso connait depuis 2015 est demeurée préoccupante au point de compromettre les efforts de l’Etat dans la mise œuvre de plusieurs programmes dans le domaine des droits humains et de menacer le fondement de la Nation et l’intégrité du territoire national.

C’est dans ce contexte que sont intervenus les changements institutionnels respectivement les 24 janvier et 30 septembre 2022.

Le 14 octobre 2022, une nouvelle Charte de la Transition a été adoptée par les forces vives de la Nation assignant à la Transition quatre (04) actions prioritaires à savoir :

* lutter contre le terrorisme et restaurer l’intégrité territoriale ;
* répondre à la crise humanitaire ;
* refonder l’État et améliorer la gouvernance ;
* et enfin, œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

De même, les restrictions budgétaires ainsi que les mesures barrières y compris la fermeture des frontières consécutives à la COVID-19 ont compromis l’exécution de certaines activités concourant à la mise en œuvre des recommandations acceptées.

Ce contexte sécuritaire, sanitaire et sociopolitique particulièrement complexe n’a cependant pas entaché l’engagement et la volonté de mon pays à mettre en œuvre les recommandations issues du cycle précédent.

Ainsi, à la date du 6 novembre 2023, 88,04% des recommandations acceptées sont totalement mises en œuvre.

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso reste convaincu que les droits humains doivent être au centre de la réponse durable à apporter à la crise sécuritaire et humanitaire. C’est pourquoi, dans le cadre la mise en œuvre du Plan d’action pour la stabilisation et le développement, l’approche basée sur les droits humains a été adoptée.

Ainsi, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l’intégrité territoriale, des réformes législatives, institutionnelles et opérationnelles majeures ont été opérées dont :

* l’adoption en 2022 de la loi instituant les volontaires pour la défense de la Patrie ;
* l’adoption en 2023 de la loi portant modification du Code de justice militaire. Cette modification permet la judiciarisation des opérations de sécurisation du territoire à travers le déploiement, aux côtés des forces engagées dans la lutte contre le terrorisme, d’unités prévôtales chargées de constater toutes violations de droits humains.

**Monsieur le Président,**

Depuis, le dépôt du rapport, les évolutions suivantes ont été enregistrées :

* l’opérationnalisation, le 24 août 2023, du cadre de concertation, de suivi et d’alerte précoce des cas d’allégations de violations et d’abus des droits humains  réunissant le gouvernement et le Bureau de pays du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme et les autres agences du système des Nations Unies;
* l’opérationnalisation, le 10 octobre 2023, du groupe de travail interministériel de veille, d’alerte et de suivi du traitement des allégations de violations de droits humains rapportées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
* l’interception et la remise de 156 enfants dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d’accord entre le gouvernement du Burkina Faso et le système des Nations Unies sur le transfert et la prise en charge des enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire ;
* le jugement de 25 dossiers impliquant 47 présumés terroristes ;
* le retour, à la date du 30 septembre 2023, de 252 697 personnes déplacées internes dans leur localité d’origine ;
* le ravitaillement continu de plusieurs localités jadis inaccessibles en produits de première nécessité ;
* la réinscription de 277 521 élèves affectés par la fermeture des écoles dans des établissements d’accueil, délocalisés ou rouverts à la 31 mai 2023 ;
* la réouverture de 539 structures éducatives à la date du 31 mai 2023 ;
* la réouverture des services sociaux de base dans les zones reconquises.

Les efforts se poursuivent en vue de la sécurisation du territoire et de l’amélioration continue de la situation des droits humains sur le terrain. A cet égard, je voudrais appeler la communauté internationale à passer de la rhétorique à l’action, en soutenant de façon sincère le Burkina Faso qui fait face à des défis complexes et multidimensionnels.

**Monsieur le Président,**

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les pays qui nous ont fait l’amitié, de nous soumettre les questions à l’avance et leur donner l’assurance que ma délégation y apportera des réponses transparentes, dans un esprit constructif.

Je voudrais également, traduire les remerciements du Gouvernement du Burkina Faso au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme, notamment à son bureau de pays basé à Ouagadougou, au Secrétariat du Conseil des droits de l’homme ainsi qu’au Secrétariat de l’EPU pour leur bienveillante assistance.

J’adresse également les remerciements de ma délégation au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l’enfance et au Fonds des Nations Unies pour la Population pour leur contribution au processus de préparation et de présentation du rapport national.

Pour terminer, je voudrais vous assurer de la disponibilité de ma délégation à mener un dialogue interactif franc, direct et constructif avec les Etats membres et observateurs du Conseil des droits de l’homme.

**Je vous remercie.**